

LES RENCONTRES

« ETUDES ET RECHERCHES »

REPERER ET AGIR CONTRE L'ILLETTRISME

La notion d'illettrisme, apparue à la fin des années 1970, a été précisément définie par le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme en 1995 : « Sont considérées comme relevant de situations d'illettrisme des personnes de plus de 16 ans, ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication ».

L'illettrisme est un facteur d'exclusion et une priorité nationale inscrite dans la loi de lutte contre les exclusions.

Il représente un handicap important et concerne un grand nombre de personnes : selon l'enquête de l'INSEE sur Information et Vie Quotidienne, dont les premiers résultats ont été rendus publics début novembre, on estime qu'entre 7 à 10 % des personnes ayant appris à lire en français rencontrent des difficultés de lecture.

Aux côtés de réseaux associatifs, depuis longtemps impliqués sur le terrain, des institutions représentatives du monde du travail, de la société civile, des collectivités territoriales et de l'Etat se sont retrouvées pour dégager une vision commune de l'illettrisme et poser les bases d'une action concertée au plan local et régional.

Il est important de parler de ces difficultés car les personnes confrontées à l'illettrisme ne perçoivent pas toujours la formation comme étant prioritaire lorsqu'elles sont par ailleurs confrontées à bien d'autres difficultés. Il est également essentiel de sensibiliser les acteurs sociaux au repérage de l'illettrisme et à la façon de l'aborder et d'agir.

PROGRAMME DE LA RENCONTRE DU 9 JANVIER 2004 :

La rencontre s'est déroulée en deux parties :

- M. Jean **VOGLER** a introduit la rencontre, resitué l'historique de la problématique et de sa prise en charge et abordé la question de sa mesure.

Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France
Rencontres « études et recherches »

- Mme Isabelle **GUENNEAU**, Déléguée régionale à la lutte contre l'illettrisme de la DRTEFP, a présenté le dispositif et les actions menées par les différents acteurs dans la région Ile-de-France.

Ensuite, ont été présentées l'action et les expériences de différents acteurs de terrain :

- Mme Valérie **BRUNETEAU** de l'ALCI 77 a présenté l'action des centres de ressources.
- M. Laurent **GHELEYNS**, l'action menée au sein d'un GRETA, GEFORME du 93,
et
- Mme Claire **GEOFFRAY** du mouvement ATD Quart-Monde a fait état de ce que l'illettrisme représente pour les personnes concernées.

Repérer et agir contre l'illettrisme

Histoire de l'illettrisme en France

Jean VOGLER

Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche

Monsieur CASTELLAN, MIPES

Les rencontres « études et recherches » ont pour objectif de susciter un dialogue entre différents acteurs afin d'étudier les possibilités d'améliorer notre action sur un thème donné. Pour approfondir la question de l'illettrisme, la situer dans son contexte historique et évoquer la mesure du phénomène, nous avons fait appel à Monsieur Vogler, Inspecteur général de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche. Madame Guenneau, Déléguée régionale à la lutte contre l'illettrisme pour l'Ile-de-France, présentera pour sa part l'action entreprise par la Région. Trois acteurs de terrain prendront ensuite la parole : Madame Bruneteau évoquera l'action des centres ressources d'Ile-de-France, Monsieur Gheleys celle d'un GRETA et Madame Geoffray celle d'ATD Quart-Monde.

Jean VOGLER

En 1984, lorsque le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme a été créé, j'ai été le premier correspondant du Ministère de l'Education nationale auprès de ce groupe. Après d'autres activités, j'ai rejoint à nouveau ce groupe dans les années 90 pour y occuper le poste de Secrétaire général adjoint, jusqu'à ce que le groupe soit remplacé par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, située à Lyon. J'occupe aujourd'hui des fonctions à l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche.

L'illettrisme présente une double parenté, avec l'échec scolaire d'une part, et avec la crise de l'emploi d'autre part. Cette double parenté a des conséquences sur la façon dont l'illettrisme est traité en France.

I. Illettrisme et échec scolaire

1. Première théorie de l'alphabétisation de masse

La problématique de l'échec scolaire n'est apparue que tardivement dans l'histoire de l'école, antérieurement toutefois à celle de l'illettrisme. Il convient tout d'abord de rappeler que dans notre histoire, le temps de l'analphabétisme de masse a été prédominant. L'idée selon laquelle le plus grand nombre doit accéder à la lecture et à l'écriture est récente. Si l'écriture existe de longue date, elle a été inventée pour tenir des comptabilités et dialoguer avec les dieux. Compte tenu de ces fonctions, elle était réservée à des élites. Les premières théories portant sur l'alphabétisation de

masse datent de la Révolution. Condorcet a ainsi présenté un plan d'alphabétisation de masse, dont s'est ensuite inspiré Jules Ferry. La Révolution avait institué la citoyenneté, qui impliquait pour le peuple de participer aux prises de décisions et aux délibérations. Les individus devaient être en capacité d'exercer leurs droits de citoyens, ce qui nécessitait qu'ils présentent un minimum de compétences en termes de lecture et d'écriture. Telle était la justification de la première théorie de l'alphabétisation de masse. Cette théorie a été controversée, notamment par Voltaire ou par Rousseau qui considéraient que seule la bourgeoisie devait être instruite et que le peuple n'en avait pas besoin. Le plan de Condorcet n'a pas été mis en œuvre en son temps car il a été présenté à la veille de la bataille de Valmy, et d'autres priorités prévalaient alors. En outre, les élites, même révolutionnaires, étaient divisées sur la question de l'alphabétisation du peuple.

2. Les campagnes d'alphabétisation de masse

La première campagne d'alphabétisation de masse correspond à l'instauration de l'école obligatoire par Jules Ferry, un siècle après la parution du plan de Condorcet. Antoine Prost a qualifié ce système d'éducation de dual, avec une école pour le peuple prenant fin au certificat d'études (hormis pour quelques élites destinées aux Ecoles normales) et un système d'enseignement réservé à la bourgeoisie. A son apogée, dans les années 1930, l'école du peuple – qui est excessivement valorisée de nos jours – ne permettait pas même à la moitié d'une classe d'âge d'obtenir le certificat d'études. En outre, nombre d'élèves n'étaient pas présentés au certificat d'études par l'instituteur, car ce dernier était jugé sur la proportion d'élèves présentés à l'épreuve qui obtenaient le diplôme. L'instituteur procédait donc à une présélection sévère. A l'après-guerre, malgré l'école obligatoire, au moins 40 % de la population française n'obtenait pas le certificat d'études et présentait un niveau d'instruction que l'on qualifierait aujourd'hui d'illettrisme. L'on considérait alors que le rôle de l'école obligatoire était d'offrir le même enseignement à tous les enfants de France. Si ces derniers n'en tiraient pas profit, l'école n'en était pas responsable. Il n'était donc pas question d'échec scolaire : l'enfant qui échouait était considéré comme un idiot ou comme un paresseux. Le système éducatif n'était pas remis en cause.

Deux dates peuvent être retenues pour situer la seconde vague d'alphabétisation de masse : la prolongation de la scolarité obligatoire à seize ans en 1959, ou la mise en place du collège unique en 1977. Peut-être cette dernière date est-elle la plus pertinente. En 1959 et 1977 en effet, du fait de l'existence de filières parallèles, les enseignants du secondaire n'étaient pas encore confrontés à tous les élèves. Après 1977 en revanche, tous les enfants quittaient l'école primaire après le CM2 et entraient en sixième. C'est à cette époque que l'on a commencé à évoquer l'échec scolaire, de façon ambivalente. L'on a ainsi pris conscience qu'il s'agissait de l'échec des élèves, mais aussi du système éducatif, qui ne remplissait pas pleinement sa mission d'alphabétisation du plus grand nombre. Toutefois, l'on ne parlait pas encore d'illettrisme. En 1979, saisie notamment par l'UNESCO et ATD Quart-Monde, la Commission européenne a interrogé les pays européens sur l'analphabétisme fonctionnel de leur population, c'est-à-dire sur la difficulté à lire, écrire et comprendre un texte simple de la vie quotidienne. La France a répondu que le taux d'analphabétisme fonctionnel de sa population était nul, puisque l'école était obligatoire depuis un siècle ! Bien qu'il commençait alors à être question de l'échec scolaire, l'illettrisme restait ignoré.

3. La difficile mesure de l'échec scolaire et de l'illettrisme

D'un point de vue statistique, il est complexe de mesurer le lien entre l'échec scolaire et l'illettrisme car leurs définitions mêmes sont mouvantes. Ainsi, l'échec scolaire désigne-t-il la défaillance de l'enfant ou celle du système éducatif ? Quel enfant est considéré comme victime de l'échec scolaire : Est-ce un enfant qui redouble, bien que certains enfants réussissent leur scolarité après un redoublement ? Est-ce un enfant qui n'obtient pas le brevet des collèges, bien qu'il puisse réussir après une orientation vers l'enseignement professionnel ? La parenté de l'échec scolaire et de l'illettrisme n'est donc pas une donnée statistique, car la définition de l'échec scolaire est variable selon l'approche retenue.

Selon la loi d'orientation en vigueur par exemple, 80 % d'une génération doit accéder au niveau 4 (classe de terminale) et 100 % d'une génération doit obtenir au moins un diplôme de niveau 5 (CAP ou BEP). Ces objectifs ne sont pas atteints, puisque 70 % d'une classe d'âge atteint actuellement le niveau 4 et 60 % obtient le baccalauréat – résultat supérieur à celui de l'obtention du certificat d'études il y a cinquante ans. De même, l'objectif relatif au niveau 5 n'est pas atteint. 60 000 élèves quittent le système scolaire sans aucun diplôme chaque année, ce qui représente 6 % à 7 % d'une classe d'âge. Par ailleurs, 160 000 élèves obtiennent le brevet des collèges chaque année puis quittent le système scolaire sans détenir aucun autre diplôme qualifiant. L'on ne peut toutefois pas considérer que le phénomène de l'illettrisme ou de l'échec scolaire est représenté uniquement par ces 160 000 jeunes. Un jeune dont le projet professionnel consistait à obtenir le baccalauréat et ayant échoué peut aussi être considéré comme en échec scolaire. L'échec scolaire est donc un concept mouvant et polysémique, de même que celui d'illettrisme.

II. Illettrisme et crise de l'emploi

Alors que le gouvernement considérait en 1979 qu'il n'existait pas d'analphabétisme fonctionnel en France, un rapport publié en 1981 a mis en lumière le problème de l'illettrisme. Cette prise de conscience a été suscitée par la crise de l'emploi. Dans les années 70, l'industrie minière et sidérurgique a connu de graves difficultés, et de nombreuses mines et usines ont fermé. Leurs salariés, qui jusqu'alors jouissaient d'une parfaite insertion professionnelle, se sont trouvés au chômage. Des formations de reconversion leur ont été proposées. Il était par exemple projeté d'implanter des industries automobiles en Lorraine et de reconverter les anciens mineurs et salariés de la sidérurgie en conséquence. Cette initiative s'est soldée par un échec. En effet, ces salariés ne possédaient pas les acquis suffisants en matière de lecture, d'écriture et de calcul pour suivre les formations qui leur étaient proposées. L'on a alors évoqué l'illettrisme au sujet de ces personnes qui ne maîtrisaient pas suffisamment la lecture et l'écriture pour suivre des stages de reconversion.

Cette situation a donné lieu à la dénomination de « nouveaux pauvres », pour désigner les personnes qui avaient connu une insertion professionnelle mais qui sombraient dans le chômage et la pauvreté. Les pouvoirs publics s'en sont alertés et ont commandé une étude sur la question. Gabriel Oheix a remis en février 1981 le rapport *Contre la pauvreté et la précarité, soixante propositions*. Pour la première fois est mentionné officiellement le terme « illettrisme », bien qu'ATD Quart-Monde en ait fait l'usage dès la fin des années 70. Comme le mentionne ce rapport, « il s'est avéré qu'une fraction non négligeable de la population adulte ne maîtrise pas la lecture et l'écriture et connaît de ce fait un préjudice important. » Ce rapport a donné lieu à la création de la Mission Pauvreté, chargée notamment d'approfondir le phénomène de l'illettrisme dont le rapport Oheix prouvait qu'il était lié à la pauvreté. C'est ainsi que sont nés la Mission Illettrisme en 1981

puis, après le changement de gouvernement, le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI). Ce dernier avait pour mission de mobiliser l'opinion et de proposer des actions de lutte contre l'illettrisme.

Plus qu'il n'est lié à l'échec scolaire, l'illettrisme, dans son traitement institutionnel, est rapproché de la crise de l'emploi et de la crise sociale. C'est d'ailleurs le Ministère des Affaires sociales qui s'est d'abord saisi de l'illettrisme. Le GPLI lui a été rattaché avant d'être placé sous l'égide du Ministre du Travail, pour des raisons budgétaires. Les formations de lutte contre l'illettrisme ont en effet été financées sur le budget de la formation professionnelle. Aujourd'hui, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme est toujours placée sous le tutorat du Ministère des Affaires sociales et du Travail. L'on considère donc que l'illettrisme est intimement lié à l'accès à l'emploi et au traitement social des personnes en difficulté, et non pas à l'éducation. Le Ministère de l'Education nationale n'a jamais été impliqué fortement dans la question de l'illettrisme des adultes – hormis sous l'angle de la prévention –, pas plus que le Ministère de la Culture. La France défend une approche économique et sociale de l'illettrisme. En outre, l'illettrisme ne se voit attribuer qu'une faible part du budget de la formation professionnelle. L'on peut s'étonner que le Ministre chargé du dossier, Monsieur Fillon, n'ait jamais évoqué la notion de l'illettrisme, alors que le Ministre de l'Education nationale communique sur ce sujet, ce qui contribue d'ailleurs à brouiller la compréhension du sujet. En effet, l'école ne peut assurer qu'un rôle de prévention – et non pas de lutte – de l'illettrisme.

Les dispositifs de lutte contre l'illettrisme

Isabelle GUENNEAU

Chargée de Mission régionale de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Outre mes missions de chargée de mission régionale pour l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, je suis en charge, au sein de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) du programme IRILL (Insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme).

Ce programme comprend deux volets : la formation des détenus et la lutte contre l'illettrisme.

I. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, dont le siège se trouve à Lyon, a été créée en 2000. Cette agence interministérielle a pour objet de fédérer et d'optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises à la lutte contre l'illettrisme, dans le cadre de la lutte contre les exclusions définie par le gouvernement. Cette agence comprend une équipe permanente à Lyon, ainsi que trois instances de consultation ou de décision : un conseil d'administration, un comité consultatif et un comité scientifique et de l'évaluation. S'y ajoute une représentation régionale avec, dans certains cas, des correspondants départementaux.

Le conseil d'administration comprend des représentants de l'Etat (Ministère du Travail, Ministère de la Défense, Ministère de l'éducation nationale et Ministère de la Culture), des représentants d'instances telles que l'ANPE et l'AFPA, deux représentations de régions (Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais), un représentant d'un conseil général (Essonne) et des représentants des OPCA de l'agroalimentaire, de la propreté et des entreprises.

Le comité consultatif a pour rôle de conseiller le conseil d'administration. Il comprend des organisations professionnelles et syndicales, des organisations familiales et de parents d'élèves, ainsi que des associations qui concourent à la lutte contre l'illettrisme, comme ATD Quart-Monde ou l'ANACT.

Enfin, le comité scientifique et de l'évaluation comprend trois collèges :

- un collège de formateurs pédagogues ;
- un collège de chercheurs experts ;
- un collège de représentants du conseil d'administration.

Ce comité veille à la cohérence des démarches et des outils d'évaluation et d'intervention, et propose des axes de recherche.

Par ailleurs, l'équipe permanente comprend une dizaine de collaborateurs détachés de différents ministères. Enfin, la représentation locale est assurée par des chargés de missions régionaux, voire par des correspondants départementaux. L'Ile-de-France compte par exemple sept correspondants départementaux issus de diverses administrations : DDASS, Ministère de l'Education nationale, DRTEFP et Préfecture. Seul le département de la Seine-Saint-Denis ne dispose pas de correspondant. Pour le reste, une partie des correspondants étaient auparavant des correspondants départementaux du GPLI.

Comme le GPLI, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme ne dispose pas de fonds propres. Elle a pour mission de coordonner l'existant et de fédérer les moyens mis en œuvre pour la lutte contre l'illettrisme.

Depuis sa création, l'Agence de lutte contre l'illettrisme a connu deux temps principaux dans son exercice. Les années 2001 et 2002 furent celles de sa mise en place, avec le renforcement des conseils de consultation, la nomination des correspondants régionaux et la mise en œuvre des premiers groupes de travail. Un plan d'action en huit points a été élaboré durant cette période. Fin 2002, l'Agence a organisé sa première manifestation : un colloque sur le thème « politiques et pratiques d'autres pays ». Elle est alors entrée dans une phase plus active de production, avec la parution du cadre national de référence, la réorganisation du numéro indigo en partenariat avec le Ministère du Travail, la mise en ligne de la cartographie de l'offre de formation, l'élaboration d'un canevas national des centres ressources et l'organisation d'un colloque sur l'évaluation des bas niveaux de compétences à l'écrit.

II. Points clés de la définition de l'illettrisme

L'illettrisme désigne les personnes âgées de plus de seize ans, qui ont été scolarisées et qui ne peuvent lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne peuvent pas écrire pour transmettre des situations simples. Il s'agit donc de personnes ayant quitté le système scolaire, ce qui distingue d'ailleurs la lutte contre l'illettrisme de la prévention de l'illettrisme qui est menée en milieu scolaire. En outre, se rapportant à des personnes ayant été scolarisées, l'illettrisme se distingue de l'analphabetisme et du français langue étrangère. L'analphabetisme concerne les personnes qui n'ont jamais appris un code écrit, dans quelque langue que ce soit. Le français langue étrangère désigne par ailleurs des personnes ayant été scolarisées dans une autre langue que le français.

L'illettrisme se traduit par des difficultés de lecture et d'écriture, pouvant se combiner avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de bases comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations ou la prise de repères dans l'espace et dans le temps.

Telle est la définition de l'illettrisme retenue par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, qui a légèrement réécrit la définition élaborée par le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme en 1995, tout en s'inscrivant dans sa continuité. Ainsi, l'Agence a ajouté à la définition initiale la mention selon laquelle les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences, en ne s'appuyant pas sur leur capacité à lire et à écrire. Il s'ensuit que si l'illettrisme fragilise les personnes concernées, il n'est pas nécessairement lié à une situation d'exclusion.

III. La mesure et le repérage de l'illettrisme

Le recensement du phénomène de l'illettrisme est malaisé. Récemment, l'INSEE a publié les résultats d'une première enquête indiquant que 10 % à 14 % des personnes âgées de 18 ans à 65 ans rencontraient des difficultés de lecture. Parmi les personnes ayant appris à lire en français, ce taux serait compris entre 7 % et 10 %. Ces résultats sont cohérents avec ceux qui résultent des tests des journées d'appel à la Défense que doivent suivre les jeunes de 17 à 18 ans. Ces jeunes doivent produire une attestation de présence à ces journées pour obtenir certains diplômes et passer le code de la route. A l'occasion de ces journées, un test de compréhension écrite et de lecture est effectué. En 2000-2001, il apparaissait que 6,4 % des jeunes avaient été repérés en situation d'illettrisme, soit 8 % des garçons et 4 % des filles. Ces taux ne sont pas stables car, même si la présence à ces journées est obligatoire, il n'est pas toujours facile de recenser et de contacter les jeunes pour les y convoquer. En outre, ces résultats ne sont pas parfaitement représentatifs d'une classe d'âge, car certains jeunes s'y présentent de façon décalée dans le temps. Il s'avère d'ailleurs que ce sont ceux qui se présentent avec retard qui rencontrent généralement le plus de difficultés en lecture et en écriture.

IV. Présentation du dispositif de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France

En Ile-de-France, le dispositif de lutte contre l'illettrisme comprend différents volets :

- l'appui aux acteurs, assuré par des centres ressources illettrisme, des plans de formation de formateurs organisés à l'initiative de divers financeurs et des actions de sensibilisation ou de repérage ;
- un volet d'information ;
- des actions pour les bénéficiaires.

Les centres ressources illettrisme sont des espaces d'animation à vocation régionale ou départementale. Ils ont pour mission de fournir un appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme. Le cas échéant, leur champ de compétences peut couvrir l'ensemble des problématiques linguistiques. Certaines régions disposent d'un centre ressources régional, complété par des centres ressources départementaux.

En Ile-de-France, jusqu'à la fin de l'année 2002, l'on comptait trois centres ressources inter-départementaux :

- l'ALCI à Melun, couvrant les départements de la Seine et Marne et du Val-de-Marne ;
- le centre ICI et LA, couvrant les départements de l'Essonne, des Yvelines et de la Seine-saint-Denis ;
- l'ASSOFAC, qui couvrait les trois départements restants.

L'ASSOFAC a mis un terme à son activité de centre ressources illettrisme, ce qui donne actuellement lieu à une réorganisation des compétences.

Les centres ressources illettrisme sont ouverts à toute personne intervenant dans la lutte contre l'illettrisme ou s'y intéressant : étudiants, chercheurs, formateurs, chefs d'entreprises... Outre l'illettrisme, leur champ de compétences peut s'étendre au français langue étrangère et à l'analphabétisme.

La définition du rôle des centres ressources illettrisme vient d'être formalisée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, en collaboration avec les chargés de missions régionaux. Elle s'appuie sur des travaux antérieurs – notamment ceux qui ont été menés par le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme – ainsi que sur les conventions existantes permettant le financement de ces centres.

Valérie BRUNETEAU, ALCI 77

Ce travail de définition a été mené par l'Agence, qui a interpellé l'ensemble des centres ressources illettrisme afin de formaliser les missions communes qu'ils remplissaient.

Isabelle GUENEAU

Les missions d'intérêt général des centres ressources illettrisme recouvrent donc l'information, l'animation et l'appui technique, ainsi que la capitalisation et la diffusion des ressources documentaires et pédagogiques. Je précise que le service téléphonique de renseignement sur l'offre de formation n'est pas assuré par tous les centres ressources. Cette fonction a été confiée à un centre ressources particulier pour l'Ile-de-France : l'ALCI. Chaque centre ressources est toutefois susceptible d'apporter des renseignements sur l'offre de formation disponible dans sa zone de compétence. L'ALCI mène actuellement un travail de recensement de l'information en Ile-de-France. Ce service téléphonique est également susceptible de renseigner les appelants sur les formations d'alphabétisation et de français langue étrangère.

L'action des centres ressources illettrisme

Valérie BRUNETEAU
ALCI 77

Parmi les centres ressources illettrisme d'Ile-de-France, l'ALCI a été créé en 1995, postérieurement à l'ASSOFAC (qui, depuis, a mis fin au volet centre ressources de son activité) et au centre ICI et LA. Malgré leurs histoires propres, ces centres ressources ont eu pour habitude de travailler en complémentarité pour le développement de l'ingénierie pédagogique et méthodologique, pour mener à bien des projets régionaux. C'est ainsi que durant deux années, les services de la Direction du développement économique et de la formation professionnelle de la Région ont confié aux trois centres ressources l'animation d'un groupe de travail d'accompagnement à la mise en place de plates-formes linguistiques. Cette action s'adressait aux responsables et aux formateurs des pôles et des plates-formes linguistiques. Le travail en partenariat est d'autant plus aisé que les centres bénéficient d'un financement régional égal.

Les missions des centres ressources suivent deux axes principaux :

- l'animation, le conseil et l'appui pédagogique ;
- les lieux ressources.

Ces missions sont destinées à toute personne en lien avec le public en difficulté : formateurs salariés ou bénévoles intervenant dans des actions de formation continue, à visée d'insertion sociale ou culturelle auprès des jeunes ou des moins jeunes, élus, administrations, responsables des services économiques ou chefs d'entreprises souhaitant former leurs salariés en grande difficulté linguistique.

I. Le conseil et l'appui pédagogique

1. Le numéro indigo Illettrisme Info Service

Le service Illettrisme Info Service (0820.33.34.35) contribue à la mission d'information pour tous publics des centres ressources illettrisme. Au 1^{er} trimestre 2004, il fera l'objet d'une campagne d'affichage dans les lieux publics fréquentés par les personnes en difficulté (missions locales, ANPE, bureaux de poste, mairies...)

Dans chaque région, un centre ressources est porteur de ce numéro indigo, comme l'ALCI en Ile-de-France depuis juin 2003. Une personne répond aux appels tous les matins, du lundi au vendredi, à raison de trois à quatre appels par jour. La moitié des appelants se trouve en difficulté ou souhaite aider un proche. L'appel est anonyme et dure généralement dix à quinze minutes. L'écouter doit comprendre les difficultés linguistiques des appelants, les motiver pour entrer en formation et trouver un centre susceptible de leur faire passer un positionnement et de les orienter vers une formation. L'appelant doit obtenir tous les renseignements nécessaires, sans devoir contacter à nouveau le numéro indigo. L'autre moitié des personnes qui contactent le numéro indigo est composée de professionnels de l'insertion sociale, de formateurs ou de chefs d'entreprises, qui sont en contact avec des personnes en difficulté mais qui ne savent pas comment leur en parler ni

quelles solutions existent. En un trimestre, près de 200 personnes sont entrées en contact avec l'écouter du numéro indigo. Malheureusement, autant de personnes ont appelé dans l'après-midi mais n'ont pas pu trouver de réponse. L'Ile-de-France reçoit en outre la moitié des appels nationaux.

2. La cartographie de l'offre de formation

Une cartographie de l'offre de formation a été élaborée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et peut être consultée sur son site Internet. Chaque centre ressources porteur du numéro indigo renseigne cette base de données sur l'offre de services de sa région, qu'elle soit proposée par le conseil régional, les organismes de formation financés par l'IRILL, les APP, les directions départementales du travail, les conseils généraux... Bien qu'elles ne figurent pas sur la base de données, les centres ressources peuvent également apporter des informations sur l'offre du FASILD et d'associations susceptibles d'accueillir le public concerné. L'Ile-de-France a recensé quelque 600 organismes de formation et stages.

Par ailleurs, les centres ressources reçoivent de nombreux étudiants travaillant sur l'illettrisme, ainsi que des élus souhaitant former des bénévoles pour mettre en place des stages de formation, des chefs d'entreprises cherchant un conseil sur le repérage et l'aide aux personnes en situation d'illettrisme et des formateurs qui souhaitent suivre des formations ou obtenir des conseils sur des méthodes ou des supports.

Chaque centre ressources dispose d'un fonds documentaire important (1300 ouvrages pour l'ALCI) comportant des ouvrages généraux, des études, des actes de colloques, des méthodes et des outils. Les trois centres ressources d'Ile-de-France assurent, en partenariat, une activité de veille documentaire.

II. L'animation

1. Le programme IRILL (Insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme)

Les centres ressources ont également pour mission de mettre les acteurs en réseau, autour du programme IRILL. Il s'agit d'assurer la préparation, l'animation et le suivi des groupes de travail constitués de formateurs et de responsables d'organismes financés dans le cadre de ce programme. L'objectif de ces réunions est de créer une dynamique de réseau, d'apporter une information et d'aider les acteurs à mutualiser leurs pratiques. Or il s'avère que le partage des outils est difficile, même si les financeurs de ces organismes leur demandent de travailler en partenariat. Dans le cadre de ces réunions, les organismes se sont notamment vu présenter le CARIF (Centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations) et le parrainage. Des groupes de travail ont été constitués à leur demande sur les méthodes et outils, le public, l'animation pédagogique, le repérage de l'illettrisme et la communication orale et écrite. Certains organismes développent des pôles de compétences, qu'il est important de mutualiser.

2. La sensibilisation de réseaux territoriaux

Depuis 2003, les centres ressources ont pour mission d'élaborer, en partenariat avec un organisme bénéficiant des fonds illettrisme, des sessions de formation au repérage de l'illettrisme. Ces actions ont pour objet de sensibiliser l'ensemble des prescripteurs qui accueillent, dans un même territoire, des personnes en difficulté (conseillers de missions locales, conseillers ANPE, assistantes sociales en charge des contrats RMI...) Ces prescripteurs se connaissent par contact téléphonique, mais ne se sont généralement jamais rencontrés. Ces journées de sensibilisation sont également destinées aux accueillants, notamment les secrétaires des centres sociaux, qui sont à même de repérer certaines situations et d'inciter les personnes à entrer en formation, mais qui ne peuvent prescrire d'action de formation. Il s'agit de fournir aux accueillants des indices de repérage pour leur permettre de distinguer l'analphabétisme de l'illettrisme et du français langue étrangère.

Une fois les situations repérées, il apparaît que les prescripteurs ont souvent des difficultés à motiver les personnes en difficulté, qui ne souhaitent pas « retourner à l'école » à leur âge. Pour y remédier, nous organisons des jeux de rôles dans lesquels nous levons toutes les objections possibles afin de motiver les personnes en situation d'illettrisme à suivre une formation. En outre, il importe d'informer les prescripteurs de l'offre de services disponible.

Il convient de surcroît d'établir un langage commun entre les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et les acteurs de la formation.

Par ailleurs, les centres ressources sont sollicités par les organismes de formation pour le montage de projets. Ils apportent des conseils en matière pédagogique ou de recherche de financements. Lorsque de nouveaux dispositifs sont mis en place sur un territoire dans le cadre des contrats de ville, les centres ressources sont également sollicités. En outre, l'ALCI a établi une convention avec la Direction régionale du travail, notamment sur l'engagement et le développement de la formation. Dans ce cadre, l'Etat attribue des fonds aux PME pour les aider à former leurs salariés en situation d'illettrisme. Nous travaillons en partenariat avec les organismes paritaires collecteurs agréés de branches et rencontrons les chefs d'entreprises pour les aider à repérer les salariés en situation d'illettrisme et à mettre en place une formation.

Les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation (...) les coûts de ces formations sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle... (Livre IX – Code du Travail)

Les EDDF (Engagement de Développement de la Formation) viennent en appui à des projets de formation portés par des organisations professionnelles ou interprofessionnelles dont le but est de soutenir des démarches d'anticipation en matière d'emploi et de compétences, et de corriger les inégalités à l'accès à la formation.

Les accords sont l'occasion d'accompagner les salariés en vue d'acquérir, de consolider ou de renforcer leurs savoirs de base.

Les centres de ressources participent de surcroît aux travaux de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Les 55 centres ressources se rencontrent une fois par an pour partager leurs expériences. En effet, si leurs missions sont identiques, leurs priorités varient selon les régions. De même, nous participons aux trois groupes d'ingénierie organisés par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme portant sur les référentiels d'évaluation des acquis, les outils d'apprentissage des apprenants et le développement des compétences des intervenants bénévoles et salariés.

Chaque centre ressources développe son action en diversifiant ses sources de financement. Depuis 2003, des comités de pilotage définissent des politiques partenariales et interinstitutionnelles afin d'élaborer un plan d'action concerté. L'ALCI bénéficie par exemple de financements du FSE et du FASILD. Deux fois par an, nous convions l'ensemble des financeurs afin de définir leurs priorités.

De la salle

La régionalisation aura-t-elle des conséquences sur ces dispositifs ?

Valérie BRUNETEAU

Les centres ressources sont majoritairement financés par le volet Etat du contrat de plan Etat-Région. *A priori*, ce financement devrait être maintenu.

Un bénévole aux Restaurants du Coeur

Existe-t-il un numéro indigo en région parisienne susceptible de nous apporter des renseignements sur la méthodologie de lutte contre l'illettrisme ?

Isabelle GUENNEAU

Le numéro indigo (0820.33.34.35) est identique pour toute la France : les appels sont dirigés vers les écoutants les plus proches des appelants. Une campagne d'affichage diffusera prochainement ce numéro. Vous trouverez également de nombreuses informations – dont la cartographie de l'offre de services – sur le site de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (www.anlci.fr).

Danièle CORNET, Coordonnatrice FNARS Ile-de-France

L'offre de services n'est pas toujours adaptée aux besoins. Ainsi, les stages proposés sont généralement en groupe et à plein temps, avec des dates fixes. Il n'existe pas suffisamment d'entrées et sorties permanentes. Les APP devraient être développées afin d'assurer une offre « à la carte » souple et adaptée à chaque individu. Par ailleurs, l'accompagnement des publics bénéficiaires d'actions d'insertion économique n'est pas suffisant. Il serait intéressant que les financeurs et les responsables de dispositifs qui concourent à la lutte contre l'illettrisme élaborent collectivement une offre de services répondant aux demandes.

Isabelle GUENNEAU

La coordination des financeurs est déjà assurée en grande partie. Il existe notamment un partenariat fort entre le FASILD, le Conseil régional et les DDTEFP, avec des dispositifs fonctionnant majoritairement selon le principe des entrées et sorties permanentes.

Dans le cadre d'IRILL, qui bénéficie de financements plus faibles, il est plus difficile de mettre en place des formations à entrées et sorties permanentes. Nous nous y efforçons toutefois.

Par ailleurs, nous finançons certaines actions de repérage des situations d'illettrisme et de connaissance de l'offre par les intervenants ou les structures susceptibles d'être concernées. En effet, certaines actions de formation ne trouvent pas leur public. C'est pourquoi il est essentiel d'établir un lien entre les personnes qui travaillent auprès des publics et les organismes de formation. C'est dans cet objectif que nous articulons plus étroitement l'activité des centres ressources et les formations relevant du programme IRIL. De même, la DDTEFP de Paris a développé une collaboration avec les entreprises d'insertion.

Mademoiselle CHAPPELET, Conseil général de l'Essonne, Conseillère en insertion sociale et professionnelle

J'interviens principalement auprès des gens du voyage. Existe-t-il des projets de prévention de l'illettrisme auprès de cette population ? Collaborez-vous avec les associations qui sont au contact de ces publics ?

Jean VOGLER

Nous travaillons avec ces populations depuis fort longtemps et avons développé plusieurs types d'intervention. Ce travail est toutefois très difficile. En effet, culturellement, ces familles ne sont pas attirées vers l'école ni vers la langue écrite. Souvent, il suffit qu'un membre de la famille maîtrise l'écriture et la lecture. Il est donc difficile de motiver les enfants, en particulier lorsque leur père, bien qu'il soit illettré, n'est pas en situation d'échec social. Les Québécois rencontrent des problèmes similaires avec les Indiens des réserves. Dans sa lutte contre l'illettrisme auprès des gens du voyage, l'Education nationale s'appuie souvent sur les mères dont des enfants se rendent à l'école, et qui témoignent ainsi d'un investissement envers la formation. ATD Quart-Monde travaille également dans cette logique. Toutefois, la question reste délicate.

Isabelle GUENNEAU

Nous finançons des actions de lutte contre l'illettrisme destinées à tous publics, mais aussi des actions proches des lieux où se trouvent les publics visés (notamment les détenus) ou adaptées aux spécificités de certaines populations, comme les gens du voyage.

Valérie BRUNETEAU

J'ai été formatrice auprès des gens du voyage pendant cinq ans. Le projet dans lequel j'intervenais s'adressait des enfants suivis dans le cadre de la prévention de l'échec scolaire et à des adultes. Il a été pérennisé grâce à un cofinancement de l'IRILL et de la DDASS.

Dominique TERRASSON, DDASS du Val-de-Marne

Est-il envisagé de rapprocher l'éducation en milieu scolaire de la formation des adultes en matière de lutte contre l'illettrisme ?

Isabelle GUENNEAU

Ce rapprochement s'inscrit en effet dans la politique de l'Agence nationale de la lutte contre l'illettrisme. Toutefois, notre objectif premier est d'assurer une meilleure coordination des financeurs et des intervenants auprès des adultes ou des jeunes adultes.

Jean VOGLER

L'Education nationale ne bénéficie pas de financements propres pour la lutte contre l'illettrisme, sauf si l'on considère que la lutte contre l'échec scolaire participe du combat contre l'illettrisme. Toutefois, des rapprochements entre les adultes et les enfants sont possibles en la matière. Ainsi, certains adultes peuvent être motivés par une démarche de formation parce que leur enfant suit lui-même une formation initiale. Plus généralement, la collaboration entre le monde associatif et l'école est préconisée aux échelons régionaux ou nationaux, mais reste malheureusement trop souvent du domaine de l'incantation. Il est pourtant essentiel de travailler au plus près du terrain, en s'appuyant sur certains dispositifs comme les zones d'éducation prioritaires, qui prévoient l'intervention de partenaires extérieurs à l'école. Plus récemment se sont développés des contrats éducatifs locaux qui, à l'initiative des municipalités, permettent aux établissements scolaires d'établir des collaborations avec des partenaires institutionnels. S'y ajoutent les chartes d'accompagnement scolaire.

Isabelle GUENNEAU

Je rappelle que les plates-formes linguistiques peuvent être ouvertes aux jeunes relevant du statut scolaire sous certaines conditions.

III. Principales actions de lutte contre l'illettrisme entreprises en Ile-de-France

Je mentionnerai les principaux aspects du dispositif de lutte contre l'illettrisme mis en œuvre en Ile-de-France.

La DRTEFP a financé en 2003 un plan de formation de formateurs et devrait maintenir cette action en 2004. Ce dispositif comprend deux volets :

- des formations destinées aux professionnels intervenant dans le secteur, c'est-à-dire à toute personne travaillant dans un organisme recevant un financement public ;
- des formations s'adressant aux bénévoles travaillant dans des associations non financées par le programme IRILL.

Les actions destinées aux bénévoles sont générales (accueil, repérage des difficultés, aperçu des méthodes pédagogiques), alors que les professionnels suivent des thématiques plus spécialisées, notamment les référentiels, la formation aux mathématiques... Ce plan de formation de formateurs peut être consulté sur le site du CARIF (www.carif.asso.fr).

Nous menons également des actions de sensibilisation et de repérage, car les personnes en situation d'illettrisme sont particulièrement difficiles à repérer. Nous diffusons en outre des informations par le biais du numéro indigo.

Les actions de formation proprement dites sont effectuées soit en présentiel pour la majorité d'entre elles, soit à distance. Elles peuvent être organisées par type de public (jeunes, adultes) ou par problématique (maîtrise des savoirs de base pour les jeunes en situation d'illettrisme, d'analphabétisme ou de français langue étrangère). La formation à distance se met actuellement en place. Elle repose sur les Points d'Accès à la Téléformation (PAT), lieux ressources disposant d'un parc informatique et pouvant accueillir des personnes bénéficiant de formations à distance. Les PAT n'exercent qu'une fonction d'accueil, de présentation du dispositif et d'aide technique, sachant que les formations ainsi proposées relèvent de la responsabilité de l'organisme de formation qui a élaboré l'action. Cinq PAT, cofinancés par l'Etat et le Conseil régional, viennent d'ouvrir leurs portes en Ile-de-France ; et quatorze devraient ouvrir fin 2004. Les produits de formation à distance ont été conçus pour des personnes en situation d'illettrisme ou de français langue étrangère, dans un objectif de qualification. Dès le deuxième trimestre 2004, l'offre de formation à distance pourra être consultée sur le site du CARIF. Enfin, les informations relatives aux PAT seront disponibles à l'adresse www.espace-pat.org.

L'action d'un GRETA : le GEFORME 93

Laurent GHELEYNS
Chargé de mission illettrisme au GRETA GEFORME 93

Les GRETA assurent, au sein de l'Education nationale, une mission de formation continue pour adultes. Les GEFORME (Groupements d'Etablissements pour la Formation, l'Orientation et la Recherche en Méthodes Educatives) sont spécifiques à l'Académie de Créteil. Ils ont été créés en 1984 pour répondre aux besoins de formation des publics qui n'accédaient pas aux formations qualifiantes ou préqualifiantes dans des secteurs professionnels donnés en raison d'un manque de maîtrise des savoirs de base.

Les actions de lutte contre l'illettrisme du GRETA GEFORME 93 sont financées par le programme IRILL géré par la DRTEFP, ainsi que par le Conseil général de Seine-Saint-Denis – qui est très engagé dans les questions de formation. Ce cofinancement permet d'offrir des formations en entrées et sorties permanentes grâce au flux de stagiaires qu'il génère.

I. Accueillir le public en situation d'illettrisme

- Afin de toucher le public, il importe que les services d'accueil et de services prescripteurs soient bien informés. Les formations au repérage des problématiques linguistiques destinées à ces services leur permettent d'orienter convenablement le public, sans établir de confusion entre les problématiques d'illettrisme, d'analphabétisme ou de français langue étrangère.

- Dans toute action de lutte contre l'illettrisme, la procédure d'accueil est capitale. En effet, ces actions s'adressent à des personnes qui ont été scolarisées, qui ont rencontré des difficultés dans leur scolarité et qui ne maîtrisent pas pleinement les savoirs de base. Elles ont toutefois un certain nombre de savoirs.

L'entretien d'accueil de ces personnes devra donc être construit non pas sur les lacunes, mais sur ces savoirs mobilisables. Il importe de partir de leurs acquis.

- Les personnes en situation d'illettrisme gardent toutefois le souvenir de leur échec scolaire. C'est pourquoi, il est important de leur expliquer qu'elles suivront une formation pour adultes, qui ne reproduira pas un schéma d'enseignement scolaire. Comme l'affirmait Philippe Meirieu : « Quand ça ne marche pas, on est tenté de faire plus de la même chose, alors que c'est autrement qu'il faudrait faire ». Cela nécessite de former les intervenants aux spécificités de la pédagogie à mettre en œuvre en direction des publics illettrés. L'animation des centres de ressources est importante à cet égard. Notons que l'Université Paris V – en particulier Alain Moal – mène des travaux sur l'illettrisme et la médiation.

II. Des contenus adaptés aux stagiaires

- Nos contenus reposent sur les centres d'intérêt des stagiaires et ne sont pas imposés. Il doit s'agir de contenus pour adultes – afin de se garder de toute infantilisation – centrés sur des

préoccupations sociales et professionnelles. Lors de l'entretien d'accueil, il faut donc déterminer les objectifs de formation des personnes concernées : souhaitent-elles apporter une aide scolaire à leurs enfants, ont-elles été refusées à un test d'accès à une formation qualifiante, ont-elles été licenciées suite à une mutation technologique dans leur entreprise imposant un recours plus important à l'écrit?

- Les travaux liés à la pédagogie de la médiation sont particulièrement instructifs, notamment en ce qui concerne le statut de l'erreur. Si l'on entend travailler sur des contenus en lien avec les préoccupations des apprenants, il importe de partir de leur parole, et si possible de leurs écrits. Or les personnes en situation d'illettrisme souhaitent souvent produire des écrits parfaits dès le premier jet, ce qui les empêche de passer à l'acte. Il est essentiel de modifier le statut de l'erreur à leurs yeux et d'expliquer que pour progresser, il faut étudier les productions et analyser les éléments qui font obstacle à une production « normée ».

III. Les outils pédagogiques :

- S'agissant des outils, nos financeurs nous ont demandé de nous doter de références communes. C'est pourquoi tous nos objectifs de formation et nos bilans sont calés sur le **référentiel de la formation linguistique de base (CUEEP)**, utilisé initialement dans les formations financées par le FASILD. Ce référentiel détermine quatre étapes en compréhension orale et écrite ainsi qu'en expression orale et écrite. L'objectif est de conduire l'apprenant à la maîtrise de l'étape 4, qui doit lui permettre de présenter le certificat de formation générale.

- Par ailleurs, avec le public en situation d'illettrisme, il peut être important de diversifier autant que possible les modes d'apprentissage, notamment par le biais de l'**enseignement assisté par ordinateur**.

- En outre, bien que certaines personnes orientées vers des formations de lutte contre l'illettrisme soient avant tout motivées par un objectif d'intégration sociale, les financeurs insistent souvent sur la dimension professionnelle de ces formations. C'est pourquoi nous faisons en sorte que ces personnes effectuent **un stage en entreprise** durant leur parcours. Ce stage présente un double intérêt. D'une part, les personnes en situation d'illettrisme présentent souvent des difficultés de repérage dans le temps et dans l'espace. Or le travail préparatoire à la rédaction d'un curriculum vitae leur permet de mener un travail de structuration biographique. De même, la recherche de stage impose de quitter leur périmètre classique de déplacement et se familiariser avec l'utilisation des moyens de transport. D'autre part, les stages en entreprises leur permettent de prendre à nouveau contact avec une structure professionnelle. Sur les quinze participants que comptait notre dernier stage, neuf ont intégré une formation qualifiante ou ont trouvé un emploi, après un parcours de formation de près de mille heures dont 210 heures en entreprise.

Enfin, il est essentiel d'assurer **un suivi post-formation**. En effet, l'on constate que même si les personnes en situation d'illettrisme effectuent des progrès importants durant les formations, elles peuvent perdre une partie de ces acquis s'ils ne sont pas entretenus. Le suivi post-formation peut notamment prendre la forme d'un accompagnement dans l'emploi, par exemple sur les documents écrits auxquels les personnes doivent faire face dans le cadre de leur activité et sur les attitudes de service.

Comment vit-on dans l'illettrisme ?

Claire GEOFFRAY
ATD Quart-Monde

Le mouvement ATD Quart-Monde s'est bâti dans les années 50, dans un bidonville proche de Paris, avec des familles très pauvres. Depuis ses débuts, il affirme que les familles qui vivent la misère au quotidien connaissent les moyens qui permettent d'en sortir, même si elles ont besoin pour cela d'être soutenues par des tiers.

I. L'illettrisme : 3 portraits

Coupé du monde

J'illustrerai l'action d'ATD Quart-Monde contre l'illettrisme par des exemples qu'il m'a été donné de rencontrer. Je citerai ainsi l'exemple d'un jeune que j'ai connu à Marseille, dont la scolarité s'était soldée par un échec, qui avait effectué des « petits boulots » mais ne trouvait aucun contrat stable : en effet, chaque fois qu'il lui était demandé une production écrite, même très courte, il abandonnait son poste. De ce fait, ses employeurs successifs le considéraient comme une personne instable à laquelle ils ne pouvaient pas faire confiance et à chaque fois il était licencié durant sa période d'essai.

J'ai rencontré ce jeune dans le cadre de l'organisation d'une « semaine de l'avenir partagé ». Je souligne à cet égard qu'ATD Quart-Monde, aujourd'hui, ne propose pas de formation directe contre l'illettrisme. C'est dans le cadre d'autres actions qu'il lui est donné d'aborder la question de l'illettrisme. J'ai proposé à ce jeune d'emmener les enfants du quartier voir la mer. Il m'a alors répondu que la mer, c'était trop loin ! A Marseille, il suffit pourtant de prendre le bus pour se rendre à la plage. Or ce jeune n'avait jamais quitté son quartier car c'était le seul endroit où il disposait de repères balisés. Pourtant, il avait fréquenté l'école, était intelligent et avait développé d'autres acquis. Il reste que l'illettrisme l'avait coupé du monde.

« Et vous, Monsieur ? » : une interpellation qui change une vie !

Je citerai aussi le cas d'un homme, ancien couvreur sans grande ressources et père de quatre enfants. « Quand j'étais petit, je n'apprenais rien. J'étais au fond de la classe ». Cet homme n'a jamais été gâté par la vie : tartines aux saindoux, vêtements toujours d'occasion et les railleries des camarades. « A la maison, j'étais rejeté. Mon père ne venait jamais à l'école, il s'en fichait pas mal ». Les stigmatisations incessantes « T'es bête » transforment l'enfant en un jeune renfermé, paralysé par le regard des autres et qui quitte l'école sans savoir faire face à l'écrit.

La naissance de Jérôme, le petit dernier, provoque un déclic : le papa suit des cours de remise à niveau et soutenu par ATD Quart monde prend sa revanche sur l'école : le directeur de l'école de son fils a l'intuition de lui proposer de participer au conseil de classe comme parent délégué. Bien que certains personnels de l'établissement n'y aient pas été favorables, Guy se jette à l'eau et prouve qu'issu ou non d'un milieu défavorisé, on peut accompagner son enfant. Du fait de ce nouveau statut, la scolarité de son fils est transformée : « Jérôme était heureux que je sois présent.

Si un enfant voit qu'on s'intéresse à lui, sa scolarité marche mieux. Parfois au lieu d'accompagner, l'éducateur écrase les parents et fait le travail à leur place. Il faut que ça cesse. Les parents ont leur rôle à tenir à l'école et l'enfant le sait ».

Comme l'a fait ce directeur d'école, et quel que soit notre statut, nous devons nous interroger sur notre capacité à repérer autour de nous, mettre en confiance et inviter des personnes qui souffrent d'illettrisme à prendre leur place dans la société.

« Quand tu te sens apprendre, tu es capable de donner »

Je vous recommande la lecture de la revue trimestrielle *Quart Monde*, qui rassemble des témoignages de familles qui vivent la très grande pauvreté et de professionnels. Le numéro « Apprendre, le désir et le droit » (n°185- Février 2003) comporte notamment un article de Jocelyne Landré.

« Lorsque je ne savais pas lire, je me sentais comme handicapée, je n'osais pas parler. Je me disais : « je n'ai rien à voir avec les personnes qui savent lire. Je ne fais pas partie de ce monde-là ». Je n'osais pas communiquer, même par téléphone. Je n'osais pas affronter les personnes instruites, comme les médecins... Je me sentais toujours au ras du sol ».

A la naissance de son premier enfant, Jocelyne entreprend d'apprendre à lire et à écrire. Après quelques années d'apprentissage, elle ose s'opposer à une éducatrice pour le choix de l'école de ses enfants : « je me suis battue pour avoir le dernier mot. Quand on voit que mon fils prépare maintenant son Bac, on voit bien que c'était la meilleure solution ».

De fil en aiguille, elle s'investit dans la bibliothèque de rue du quartier. « Quand tu te sens apprendre, tu es capable de donner » dit-elle. Nombreuses sont les personnes en situation d'illettrisme qui n'osent pas pousser la porte d'un organisme de formation, malgré leur désir d'apprendre. Mais dès qu'elles se rendent compte qu'elles sont capables de progrès, elles en sont transformées : elles s'engagent dans la scolarité de leurs enfants, dans leur cité... En d'autres termes, elles deviennent des citoyens à part entière.

II. Redonner confiance – permettre un partenariat de tous

Comment créer les liens de confiance nécessaires pour permettre aux personnes en situation d'illettrisme d'entrer en formation ? Comment les accompagner afin qu'elles mènent leur formation à son terme ? Comment poursuivre ce soutien à l'issue de la formation ? ATD Quart-Monde est un mouvement familial, dont les actions touchent non pas un individu, mais le plus souvent l'ensemble d'une famille. Nous rencontrons par exemple les familles dans le cadre de bibliothèques de rue : chaque semaine, nous apportons des livres dans un quartier très pauvre. Les enfants les plus entreprenants viennent d'abord à notre rencontre pour que nous leur lisions les livres, sous l'œil de leurs parents qui observent la scène depuis leurs fenêtres. Grâce ces bibliothèques de rue, nous entrons en contact avec les adultes, qui nous avouent qu'ils ne peuvent pas aider leurs enfants dans leur scolarité. Il est toujours utile de leur rappeler qu'une simple attention aux devoirs des enfants, même si elle ne peut pas être doublée d'une aide, est importante pour les enfants. A long terme, nous développons des relations de confiance grâce auxquelles les parents pousseront, un jour, la porte d'un organisme de formation.

En Ile-de-France, le Mouvement ATD Quart Monde a créé avec un chef de chœur, un atelier chant qui réunit des personnes de milieux différents dont certaines ne maîtrisent pas l'écrit. Les participants de ce chœur découvrent le plaisir de chanter ensemble, de préparer un spectacle, ce qui est valorisant, mais prennent aussi conscience de l'étendue de leurs possibilités. Au fur et à mesure des mois, les corps se dénouent, les voix s'affermissent, osent enfin se faire entendre en public (cf video « quand des voix se rencontrent » Caroline Glorion avec Caroline Veslot – 2002- 21 mn – disponible aux Editions Quart Monde). Dans nos Universités Populaires, il n'est pas rare qu'un participant se décide, soutenu par d'autres, pour écrire le compte rendu, découvrir l'ordinateur et même un jour entrer en formation. Nous permettons ainsi aux personnes d'entrer en formation et de poursuivre leur démarche. Il est en effet terrible pour un adulte, qui a subi des échecs par le passé, d'entamer une formation mais de ne pas s'y sentir accueilli ni soutenu et d'y mettre fin prématurément.

Lorsque nous avons découvert l'illettrisme des familles, nous avons tout d'abord lancé des actions pilotes « lire et écrire dans les cités ». Depuis 1984, la situation a évolué et un certain nombre de centres de formation effectuent un très bon travail. Nos actions pilote se situent maintenant plus souvent en amont des actions de formation, dans des actions favorisant les rencontres et la confiance préalables à toute démarche de formation. Là où nous sommes présents, nous essayons de tisser des liens entre les différents partenaires sur un quartier et notamment avec d'autres associations. Ces partenariats sont vitaux pour que la situation évolue. Dans cette logique, nous venons de créer un partenariat entre des parents – qui savent très peu ou pas lire – et des enseignants, sur le thème de la réussite à l'école et de la levée des tabous liés à l'école. Cette démarche est née de la rencontre avec un recteur d'académie qui a découvert que les familles souffraient d'être dépossédées de leur enfant, lorsque ce dernier était placé dans une famille d'accueil et que l'école ne leur adressait aucun courrier relatif à sa scolarité. Cette réflexion commune entre les parents et les enseignants a donné lieu à un CD Rom intitulé *Familles, école, grande pauvreté* qui est diffusé par l'Université de Rennes. Ce travail prouve que lorsque l'on met en confiance et en mouvement différents intervenants, en permettant que les très pauvres aient leur place, cela peut contribuer à transformer une institution comme l'Education nationale.

De la salle

ATD Quart-Monde est-il un mouvement laïque ?

Claire GEOFFRAY

ATD Quart-Monde est un mouvement des Droits de l'Homme. Il rassemble des personnes de toutes confessions et de différentes options philosophiques ou politiques, autour de l'idée selon laquelle la misère n'est pas fatale et qu'ensemble, avec les très pauvres, nous pouvons la détruire et permettre l'accès de tous aux droits de tous.

Vous pouvez avoir plus d'informations en contactant le Mouvement International ATD Quart Monde 107 av du Gal Leclerc – 95480 Pierrelaye – 01 34 30 46 10 – <http://www.atd-quartmonde.org>

Monique LEGRAND, Présidente de l'Association de solidarité avec les travailleurs immigrés à Clichy-sous-Bois Montfermeil

L'association que je préside intervient dans le domaine de l'alphabétisation et du français langue étrangère. Je suis par ailleurs adhérente d'ATD Quart-Monde. Je regrette que vous ayez mis fin à vos actions de formation. En effet, je constate une tendance forte à minimiser le rôle des associations de terrain. La logique actuelle consiste plutôt à lancer des marchés publics et des appels d'offres sur les formations. Il s'ensuit une compétition véritablement choquante. Des institutions importantes de formation, porteuses de projets, « séduisent » de petites associations de terrain pour remporter les marchés. Le soutien d'ATD Quart-Monde aurait été utile dans ce contexte.

Claire GEOFFRAY

Rien ne nous empêche d'appuyer les petites associations. Je fais partie du comité consultatif de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. A ce titre, j'ai pour mission de dénoncer certaines pratiques inacceptables. Ainsi, certaines régions privilégient les stages à visée professionnelle. L'on considère ainsi qu'une mère de famille de quarante ans est trop âgée pour apprendre, et on ne lui offre pas d'accès aux stages ! ATD Quart Monde s'est opposé à cette politique.

Monique LEGRAND

Dans le contexte actuel, il est aberrant de ne proposer des formations que pour aider les personnes à trouver un emploi. En particulier, les femmes souhaitent apprendre à lire et à écrire pour suivre la scolarité de leurs enfants ou se rendre seules chez le médecin, sans demander à leur aîné de manquer l'école pour les épauler.

De la salle

Comment le Mouvement ATD Quart-Monde est-il représenté localement ?

Claire GEOFFRAY

ATD Quart-Monde est présent dans 23 pays dans le monde et a des correspondants dans plus de 100 pays. En France, le centre international du Mouvement se trouve à Pierrelaye. Le Mouvement comprend des personnes qui vivent dans la misère et qui luttent contre elle, des « alliés » issus d'autres milieux mais qui sont prêts à s'associer avec les très pauvres pour agir contre la misère, ainsi que des volontaires qui pour un temps plus ou moins long se mettent au service du Mouvement et créent des projets avec les familles très pauvres. Nous comptons en France plus de 60 bibliothèques de rue en ville et dans le rural, et une vingtaine d'Universités Populaires, qui sont des lieux très forts de prise de parole, de formation et de construction d'un projet de société.

Outre les groupes ATD Quart-Monde constitués, nous nous appuyons et développons un certain nombre de réseaux thématiques (réseau Culture, réseau Santé, réseau Vacances...) où des professionnels qui partagent notre souci du partenariat avec les très pauvres peuvent échanger.

De la salle

Existe-t-il une étude comparative de l'illettrisme en milieu rural et en milieu urbain ? Les actions de lutte contre l'illettrisme sont-elles adaptées à ces types de populations ?

Isabelle GUENNEAU

La formation à distance permet de répondre aux spécificités du milieu rural. Certains PAT seront implantés dans des zones rurales.

Clôture

Michel CASTELLAN

MIPES

J'insisterai tout d'abord sur l'importance des effets de l'illettrisme sur les individus, dans une société qui se complexifie et qui impose de toujours s'adapter. Il est important que nous comprenions les difficultés que représente l'illettrisme dans la vie quotidienne.

Nous avons aujourd'hui mis l'accent sur le volet institutionnel de la lutte contre l'illettrisme, mais nous aurions pu faire intervenir bien d'autres acteurs, notamment les militaires qui organisent les journées d'appel national à la Défense, qui dressent certains constats et qui renvoient les jeunes vers la Mission générale d'insertion de l'Education nationale ou vers les missions locales. Nous aurions également pu accorder une place plus importante à de nombreuses associations présentes auprès des familles, qui jouent un rôle dans la motivation et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.

En préparant cette séance, je me suis intéressé à la mesure de l'illettrisme. Les journées d'appel à la Défense permettent de déceler certains phénomènes. Toutefois, les militaires sont réticents à communiquer des données régionales. Il semble toutefois que les chiffres de l'Ile-de-France soient légèrement meilleurs que ceux de la France entière en matière d'illettrisme, et qu'il existe peu d'écarts entre les autres régions. Il revient à l'Education nationale d'exploiter les données issues des journées d'appel à la Défense. Or l'Education nationale ne souhaite pas non plus communiquer de données régionales. Les données brutes issues des journées d'appel ne constituent qu'un élément de la mesure, d'autant plus que le phénomène ne peut pas faire l'objet d'une évaluation rigoureuse compte tenu de la diversité des situations que recouvre l'illettrisme.

Par ailleurs, l'INSEE et la DPDErreur! **Signet non défini.** ont mené une enquête sur l'illettrisme, dont seuls les premiers résultats ont été rendus publics. L'INSEE propose de renouveler l'enquête dans un an et de procéder à des extensions régionales. Cela permettra d'étudier d'éventuelles différences entre les milieux urbain et rural.

Claire GEOFFRAY

Bien qu'il soit difficile de mesurer l'illettrisme, il s'agit d'un phénomène réel. Je m'inscris en faux contre certains intellectuels pour lesquels « l'on est toujours l'illettré de quelqu'un d'autre » !

Michel CASTELLAN

Il apparaît qu'il est difficile de repérer l'illettrisme et d'aider certains acteurs à le combattre. S'y ajoute une inadéquation entre l'offre et la demande, cette dernière ne semblant pas toujours être suffisante ni adaptée. En outre, il est essentiel d'assurer un accueil des personnes en situation d'illettrisme, grâce aux associations qui interviennent en amont.

Les intervenants ont également souligné l'importance de la coordination et de la sensibilisation des acteurs au niveau local. Il convient de développer des partenariats larges entre différents acteurs pour agir au niveau local.

En conclusion, je dirai donc que ce sujet est d'importance et mérite de se voir attribuer les moyens nécessaires. L'enjeu est de permettre aux personnes en situation d'illettrisme d'acquérir une autonomie et de renforcer leur estime de soi et leurs potentialités.